

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

#### **Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées**

Une enquête publique unique portant sur le forage du "Camp du Ruchard" sur les communes de Villaines les Rochers (mairie siège de l'enquête publique) et de Avon les Roches et préalable à :

- la déclaration d'utilité publique de la création des périmètres de protection,
- l'autorisation d'exploitation du forage,
- la dérivation des eaux,
- l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine,

est ouverte du lundi 04 décembre 2017 à 14h30 au vendredi 22 décembre 2017 à 17h00 en mairie de Villaines les Rochers (mairie siège de l'enquête publique) et Avon les Roches.

Le dossier est déposé en mairie de Villaines les Rochers et de Avon les Roches et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouvertures des mairies concernées (voir l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête), et un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Villaines les Rochers et/ou de Avon les Roches, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-ep-loisurleau@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant dans l'objet "enquête Villaines les Rochers".

Les informations relatives à l'enquête publique seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : [www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Ce dossier est soumis à une étude d'impact, pour lequel l'Autorité Environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai réglementaire.

Le tribunal administratif a désigné M. VIROULAUD Jean-Pierre, retraité de la DDT, commissaire-enquêteur titulaire.

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Villaines les Roches, le lundi 04 décembre de 14h30 à 17h30, le vendredi 22 décembre de 14h00 à 17h00, et à la mairie de Avon les Roches le jeudi 14 décembre de 09h00 à 12h00.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est la mairie de Villaines les Roches, [mairie-villaines-37@orange.fr](mailto:mairie-villaines-37@orange.fr), ou M. Damien GUY, cabinet HADES, [damienguy@hades-ingenierie.fr](mailto:damienguy@hades-ingenierie.fr)

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Villaines les Roches et de Avon les Roches du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour les demandes d'autorisations présentées par la commune de Villaines les Roches.